

05-SEP-2007

AGRICOLE

WIPE-ON

Produit pour éponger

POUR LES CHEVAUX
Contenant un insectifuge

Élimine: Mouches d'étables, moucheron, mouches des cornes, maringouins.

PRÊT À L'EMPLOI pour éponger les chevaux

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

NO. D'HOMOLOGATION 22889 - LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:

Pyrethrin 0,02%, Piperonyl Butoxide 0,10%, di-n-propylisocincheronate 0,30%

Vétoquinol N.-A. Inc.
2000, ch. Georges
Lavaltrie, QC, Canada J5T 3S5
1-800-363-1700

CONTENU NET 1 L

MODE D'EMPLOI :

Pour éponger les chevaux: Appliquer à l'aide d'un linge légèrement imbibé de produit. Utiliser 30 à 60 mL pour un cheval adulte. Répéter quotidiennement ou selon les nécessités, mais pas plus souvent qu'une fois par jour.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ne pas utiliser sur les chevaux destinés à l'abattage. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Se laver après usage. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas contaminer les aliments pour les humains et les animaux, ni les litières. Ne pas contaminer l'équipement servant à la manutention des aliments. Conserver dans le contenant d'origine, loin des aliments pour les humains et les animaux. Éviter de contaminer tout plan d'eau.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Très toxique pour les crustacés, poissons et crevettes. Ne

pas déverser ce produit directement dans les habitats aquatiques (lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés, zones humides), les estuaires ou les habitats marins. Ce produit renferme des distillats de pétrole qui est modérément toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les habitats aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer les réserves d'eau potable, les systèmes d'irrigation ou les habitats aquatiques en nettoyant le matériel d'épandage ou en éliminant les déchets.

ÉLIMINATION:

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit renferme des distillats de pétrole. Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.